



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 30 janvier 2020, à 20h00
Salle de spectacles

5^{ème} séance – 2019 / 2020

Séance du jeudi 30 janvier 2020

Présidence de M. Vito Vita, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre Huissier suppléant, au Bureau ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également saluées.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise:

- *Vendredi 31 janvier 2020 à 20h00*
- *Samedi 1^{er} février 2020 à 14h00*
- *Dimanche 2 février 2020 à 19h00*

56 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s: Mmes Anne Cherbuin, Rosana Joliat, Milica Maksimovic, Dominique Perret, Angela Riccio, Mariline Rodriguez et Marie Schneider ainsi que MM. Maximilien Anhorn, Simon Favre, Philippe Hertig, Jean-François Jeanrichard, Stéphane Montabert, Boubacar Tahirou, Vito Tartaglia et Laurent Voisard.

Sont absent-e-s: Mme Lysiane Gallay-Sarriot ainsi que MM. Olivier Abbey, Radovan Bila, Bilal Kahraman, Carlos Machado, João Mendes, Gökan Savci et Abdullah Tabib

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, M. le Président communique qu'il a reçu:

- Un dépôt de postulat de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne intitulé « Pour une organisation d'une fête de la nature à Renens »
- Un dépôt de postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulé « 1 arbre + 1 banc = Bonheur urbain2 »

Ces interventions seront prioritairement traitées au point N° 12 de l'ordre du jour après les développements des droits d'initiative de M. Jonas Kocher et Consorts, M. François Delaquis et Mme Carole Castillo.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2019
3. Démissions
4. Assermentation

5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 59-2020 – Réponse de la Municipalité au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé « Le fléau des mégots de cigarettes ! »
Présidence: Fourmi rouge
 - Préavis N° 60-2020 – Réponse de la Municipalité au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé « Trop de sel sur nos routes et nos arbres »
Présidence: Les Verts
 - Préavis N° 61-2020 – Adoption du plan d'affectation P21 A « Les Baumettes », remplaçant le plan d'extension partiel « Au Bugnon » de 1978
Présidence: PLR
 - Préavis intercommunal N° 62-2020 – BHNS – Réaménagement de la route de Cossonay – Adoption du projet routier BHNS – PP5 – Route de Cossonay
Présidence: Parti socialiste
 - Préavis intercommunal N° 63-2020 – BHNS – Réaménagement de la route de Cossonay – Octroi du crédit d'ouvrage
Présidence: Fourmi rouge
12. Motions, postulats, interpellations
 - Développement de la motion Jonas Kocher et consorts « Compte 3650.3809.10 attributions au fonds Bourse solaire pour un montant de CHF 50'000 (cinquante mille) »
 - Développement du postulat François Delaquis « Transformation numérique : une reconfiguration de la notion de service public pour notre Administration ? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter ... »
 - Développement du postulat Carole Castillo « Pour la bonne utilisation des armoiries communales »
13. Questions, propositions individuelles et divers

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2019

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que M. Grégoire Menoud pour son travail de relecture attentive.

3. Démissions

Par un courriel daté du 17 décembre 2019, M. Julien Ochsner, du groupe PLR, a fait part de sa décision de démissionner du Conseil communal avec effet immédiat suite à un changement de domicile.

Par un courrier daté du 17 décembre 2019, M. Yves Briaux, du groupe UDC, a fait part de sa décision de démissionner du Conseil communal avec effet immédiat suite à un changement de domicile.

M. le Président ouvre la discussion, celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Assermentation

Faisant suite à la démission de M. Julien Ochsner en date du 17 décembre 2019, en tant que Conseiller communal, le Parti PLR – Pour les Renanais a dû procéder à l'élection complémentaire de M. Suat Özcan. Le Bureau du Conseil a constaté cette élection, l'extrait y relatif a été affiché au pilier public. Aucun recours n'ayant eu lieu M. Suat Özcan peut être assermenté ce soir.

M. le Président prie M. Suat Özcan de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever. Il donne ensuite lecture de la formule du serment et prie M. Suat Özcan de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

M. le Président félicite M. Suat Özcan pour son assermentation puis ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, elle est close.

5. Communications de la Présidence

Mesdames, Messieurs,

Je vous présente 2020, où les résolutions sont pour certains plus qu'un souvenir. Je vous adresse encore une fois mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui vient de débuter, et donner une deuxième chance aux bonnes résolutions prises il y a 30 jours maintenant.

Manifestations

J'ai assisté le 16 janvier à la Plateforme Jeunesse Ouest Lausannois, au CRAB à Bussigny, et plus tard dans la soirée la remise de la distinction « Fair Trade Town » à la Ville de Renens

Liste de signature

Je vous rappelle que seule la liste de présence dûment signée fait foi pour le paiement des jetons de présence. Si vous avez omis de la signer en arrivant, je vous prie de le faire à la fin de la séance et uniquement à ce moment-là, directement auprès de Mme Charlet.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit, à savoir le Communiqué de la Municipalité du 20 janvier 2020 sur ses activités du 2 décembre 2019 au 17 janvier 2020 ainsi que la réponse écrite à la question de Mme la Conseillère communale Rosana Joliat relative aux trottinettes électriques sur les trottoirs de Renens.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,
Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité.*

Outre les communications que vous avez reçues, je vous informe que nous avons la chance d'être la Ville présentée dans l'édition N° 10 de la Feuille d'Avis Officielle qui paraîtra le mardi 4 février. Cette édition sera envoyée à tous les ménages renenais.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Collègues,*

La Commission des finances s'est réunie le lundi 27 janvier 2020 dans sa séance ordinaire afin de délibérer sur les incidences financières des préavis suivants :

Préavis N° 59-2020 – Réponse de la Municipalité au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé « Le fléau des mégots de cigarettes ! »

Les dépenses liées à ce préavis se montent à un maximum de CHF 5'000.- pour la communication et CHF 5'000.- pour le matériel. Bien que ces montants ne se trouvent pas dans le budget,

- *la Commission des finances accepte à l'unanimité les incidences financières de ce préavis.*

Préavis intercommunal N° 63-2020 – BHNS – Réaménagement de la route de Cossonay – Octroi du crédit d'ouvrage

Le montant net des charges pour la Commune de Renens se monte à CHF 10'563'700.-, soit l'ensemble des travaux lié aux BHNS ainsi que des projets connexes, comme les collecteurs, moins les subventions garanties de la Confédération et du Canton.

Ce montant est inférieur au plan des investissements qui se montent à CHF 11'596'000.-, vous pouvez retrouver ce montant à la page N° 33, alinéa 20.3 du préavis. Également, CHF 6'549'800.- au minimum seront financés par voie d'emprunt, un montant légèrement supérieur pourrait être conclu si le fonds lié au réseau d'évacuation des eaux ne suffisait pas, le reste étant financé par la trésorerie ordinaire.

Au chapitre des charges d'exploitation liées à la prolongation de la ligne 9, celles-ci s'élèveront à CHF 550'000.- par année à l'horizon 2025. A noter que ces nouvelles charges pourraient être partiellement compensées selon les résultats de la révision sur la péréquation intercommunale.

- *C'est avec 7 « oui » et deux abstentions que la Commission des finances accepte les incidences financières de ce préavis.*

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président informe que la prochaine séance de la CUAT se tiendra en date du 24 février prochain puis ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président informe que la prochaine séance de la CUAT se tiendra en date du 24 février prochain puis ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président communique les changements suivants :

Commission ORPC - Organisation régionale de la protection civile

UDC

M. Alain De Col est nommé délégué suppléant.

Commission des pétitions

UDC

M. André Cordeiro est nommé membre, en remplacement de M. Boubacar Tahirou.

M. le Président ouvre la discussion, celle-ci n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

11. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 59-2020 – Réponse de la Municipalité au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé « Le fléau des mégots de cigarettes ! »**
Présidence: Fourmi rouge
- **Préavis N° 60-2020 – Réponse de la Municipalité au postulat Elodie Golaz Grilli intitulé « Trop de sel sur nos routes et nos arbres »**
Présidence: Les Verts
- **Préavis N° 61-2020 – Adoption du plan d'affectation P21 A « Les Baumettes », remplaçant le plan d'extension partiel « Au Bugnon » de 1978**
Présidence: PLR
- **Préavis N° intercommunal N° 62-2020 – BHNS – Réaménagement de la route de Cossonay – Adoption du projet routier BHNS – PP5 – Route de Cossonay**
Présidence: Parti socialiste
- **Préavis intercommunal N° 63-2020 – BHNS – Réaménagement de la route de Cossonay – Octroi du crédit d'ouvrage**
Présidence: Fourmi rouge

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président communique que:

- la séance relative à l'étude du préavis N° 59-2020 sera présidée par M. Simon Favre du groupe Fourmi rouge,
- la séance relative à l'étude du préavis N° 60-2020 sera présidée par Mme Laurence Plattner du groupe Les Verts,
- la séance relative à l'étude du préavis N° 61-2020 sera présidée par M. Jean-Marc Dupuis du groupe PLR,
- la séance relative à l'étude du préavis intercommunal N° 62-2020 sera présidée par M. François Delaquis du groupe Parti socialiste,
- la séance relative à l'étude du préavis intercommunal N° 63-2020 sera présidée par M. Vincent Keller du groupe Fourmi rouge.

12. Motions, postulats et interpellations

- **Mme Laurence Plattner, Les Verts**
Développement de la motion Jonas Kocher et consorts « Compte 3650.3809.10 attributions au fonds Bourse solaire pour un montant CHF 50'000 (cinquante mille) »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 21 janvier 2020 et qu'il a été déclaré "recevable", personne ne s'opposant à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

M. Jonas Kocher étant annoncé « en retard », le développement de la motion sera lu par Mme Laurence Plattner.

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

De l'avis des experts et des scientifiques « Le monde est en état d'urgence ». Notre fenêtre d'action est très petite ». Nous nous devons donc d'agir vite. Chaque geste, chaque action est importante et Renens peut, elle aussi, prendre ses responsabilités en agissant concrètement. Il est temps que nous montrions l'exemple et que nous puissions dire aux générations futures, selon l'un de nos fameux slogans : « Renens est en mouvement » oui... ! Renens suit le mouvement pour le climat.

Si chacun de nous se doit de faire des efforts, il est capital que les institutions publiques montrent la voie. Ainsi, dans le cadre du plan climat qui devrait être mis en place, très bientôt, ce que nous espérons, nous avons l'honneur de déposer cette motion :

Nous demandons à la Municipalité de continuer son action pour la promotion et le développement des énergies renouvelables et, à cet effet, d'investir un montant de CHF 50'000.- (cinquante mille) dans un fonds dédié à la Bourse solaire.

Cela serait un premier pas et un geste fort pour le plan climat. Il permettrait également de surfer sur l'élan de la Bourse solaire qui a rencontré un franc succès, puisque ce projet a trouvé les fonds nécessaires.

Ce montant de CHF 50'000.- (cinquante mille) accélérerait le processus d'installation de panneaux solaires sur nos toits et serait également un outil de sensibilisation et de promotion auprès de la population.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Pascal Golay, PLR**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

C'est la notion de « motion » qui me dérange un peu. Le principe de donner CHF 50'000.- en blanc dans un projet de Bourse solaire, nous semble quelque peu cavalier.

Avec le principe d'un « postulat », la Municipalité peut venir avec de vrais projets ou des idées concrètes dans lesquels ce montant pourrait être alors discuté.

En l'état, le PLR refusera cette motion si elle n'est pas transformée en postulat.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Il y a deux ans exactement j'ai voté avec conviction le préavis N° 23-2017 pour la création d'une Bourse solaire participative. Les conclusions mentionnaient comme conditions préalables « ...qu'il soit intégralement financé via la recherche de fonds par crowdfunding. ».

Je n'arrive pas à mettre les deux propositions ensemble, parce que l'on nous dit d'une part que cela sera indépendant des subventions communales et d'autre part il nous est demandé ce soir des subventions communales. J'aurai tendance à refuser de renvoyer cette motion à la Municipalité pour cette raison d'incongruité.

- **M. François Delaquis, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous parlons d'urgence climatique et nous sommes en train d'ergoter afin de savoir si nous voulons déposer un postulat ou si nous voulons revenir sur une décision prise il y a deux ans.

Par rapport à du crowdfunding qui pourrait correspondre à un certain moment aux besoins, il me semble que la motion c'est quand même la meilleure solution, parce que la Municipalité sera appelée à déposer un préavis qui contiendra les objectifs et peut-être une nouvelle orientation de la Bourse solaire correspondant aux besoins actuels.

- **M. Philippe Anhorn, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,*

Cette motion a été conçue dans le cadre de l'exercice budgétaire durant lequel Les Verts se sont quelque peu émus du fait, combien même la vague verte avait déferlé sur les élections fédérales, que le budget de la Municipalité était relativement neutre en termes de mesures climatiques.

Alors, certes, nous pourrions encore étudier, faire un certain nombre de choses, mais il y avait cette volonté de notre collègue M. Jonas Kocher de déposer une motion, qu'elle ait un effet contraignant, qu'elle ait un effet symbolique immédiat, fort et entraînant dans ses effets, notamment vis-à-vis de la population.

Nous pouvons penser que les élections sont derrières et que l'urgence paraît tout d'un coup moins immédiate pour certains et certaines d'entre nous. En ce qui concerne le groupe Les Verts, cet objectif reste important, reste urgent et nous vous encourageons à adopter cette motion telle que présentée et y compris pour les arguments qui viennent d'être présentés par notre collègue M. François Delaquis ; je pense que le préavis permettra d'exprimer toute la finesse du projet. Je vous remercie.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Bonsoir à tous,

Il me semble justement que l'on confond les subsides qui sont accordés par la Commune pour les citoyens qui veulent poser des panneaux solaires, acquérir des vélos électriques. Nous pourrions également augmenter les subsides pour les élèves, pour les transports publics gratuits, alors pourquoi ne pas mettre CHF 50'000.- pour permettre à tous nos jeunes de voyager gratuitement. Pour moi, les subsides c'est cela.

Le préavis que nous avons voté et pour lequel un grand débat avait eu lieu, demandait effectivement d'essayer de collecter de l'argent pour ceux qui veulent aider à cette mise en place. Moi, je ne donne pas de l'argent afin de subventionner la pose de panneaux solaires sur des toits appartenant à M. Bernard Nicod afin qu'il fasse des économies d'électricité, d'autant plus que les loyers ne baisseront pas, bien au contraire.

La Municipalité a un budget qui lui a été accordé pour cela, elle peut effectivement trier un peu ce qui semble valable de subventionner, mais j'ai trop peur qu'il y ait des demandes pour des immeubles ou des installations que nous estimons ne pas être à portée de la collectivité.

Je préfère que l'ensemble de la population soit bénéficiaire et je propose de dépenser cette somme de CHF 50'000.- pour les transports publics. Nous voyons que, par exemple, il n'y a pas de ligne entre les Baumettes et les Biondes, alors payons-nous un petit bus qui voyage toutes les dix minutes ou quart d'heure pour desservir cette population qui en plus est âgée et nous ferions ainsi peut-être des économies de voiture.

○ **M. Philippe Anhorn, Les Verts**

Si certains parmi vous souhaitent déposer d'autres motions pour favoriser d'autres objectifs climatiques, je peux d'ores et déjà vous dire que Les Verts soutiendront ces propositions.

En l'occurrence, il s'agit d'une proposition assez claire, assez précise et qui a le mérite de s'inscrire dans le renforcement de mesures qui ont déjà démontrés leur intérêt, leur efficacité auprès de la population. Je ne crois pas que les personnes, parmi ceux qui ont participé au crowdfunding de la première phase de la Bourse solaire, ont subventionné M. Bernard Nicod en tout cas, peut-être que nous aurons des éclaircissements à ce sujet, mais à ma connaissance ce n'est pas le cas.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Le renvoi à une Commission n'ayant pas été demandé, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À UNE MAJORITÉ QUE LE CONSEIL COMMUNAL REFUSE LA PRISE EN CONSIDERATION DE CETTE MOTION ET DECIDE DE SON CLASSEMENT

● **M. François Delaquis, PSR**

Développement du postulat « Transformation numérique : une reconfiguration de la notion de service public pour notre Administration ? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter ... »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 21 janvier 2020 et qu'il a été déclaré "recevable", personne ne s'opposant à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs, chères et chers Collègues,*

La Confédération, les cantons et les communes travaillent depuis dix ans à la numérisation des services et prestations de l'administration. La stratégie pour 2020 – 2023 a été adoptée dernièrement. Un plan de mise en œuvre a été élaboré en collaboration avec l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses. Il doit être adopté au début de cette année.

Son but, c'est que les trois niveaux institutionnels proposent ainsi systématiquement des informations et des services sous forme électronique, en veillant à une compatibilité maximale avec les appareils mobiles. Ils améliorent la diffusion et l'accessibilité de leurs

services en ligne et assurent des processus entièrement électroniques, en veillant toutefois à ne pas porter atteinte au droit à l'autodétermination informationnelle.

7 principes ont été formulés pour guider les projets du futur plan de mise en œuvre stratégique. Ils fixent le cadre de la mise en œuvre des mesures à prendre dans les quatre champs d'action définis: « interaction et participation », « services de base et infrastructure », « organisation et bases légales », « confiance et connaissance ».

- *Services et informations adaptés aux publics cibles*
- *Processus automatisés et continus*
- *Gestion commune des données*
- *Ouverture et transparence*
- *Échanges et collaboration*
- *Standardisation et interopérabilité*
- *Promotion de l'innovation et veille technologique*

On peut être pour, on peut être contre la numérisation, mais elle est là, elle avance. Elle apporte de nombreux avantages (accessibilité en tout temps, rapidité de traitement, traçabilité, réduction des déplacements, etc.), mais si elle n'est pas accompagnée elle peut fragiliser et exclure certaines catégories d'utilisateurs, des membres du personnel de notre Administration, etc. Elle va reconfigurer à coup sûr notre Administration et nécessiter des investissements.

C'est la raison pour laquelle je demande à la Municipalité d'étudier : l'impact de la cyberadministration sur notre Administration et ses différents processus administratifs, ses relations avec les usagers ainsi que des mesures d'accompagnement pour toutes les catégories de la population.

Ainsi cette étude devra répondre notamment aux questions suivantes :

- *Quelle est la politique communale en matière de cyberadministration ?*
- *Quelle(s) transformation(s) numérique(s) pour les services communaux et sur les prestations des usagers ?*
- *Quelles est la planification prévue et ses étapes de développement ?*
- *Quels impacts et conséquences en matière RH (nb de postes de travail, formation, nouveaux types de poste, transformations de poste, etc.)*
- *L'identification des risques/difficultés des administrés les plus fragiles et les mesures d'accompagnement envisagées.*
- *Quels investissements ont-ils été prévus pour ces 5 prochaines années ?*

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

Le renvoi à une Commission n'ayant pas été demandé, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LE CONSEIL COMMUNAL ACCEPTE LA PRISE EN CONSIDERATION DE CE POSTULAT ET DE SON RENVOI A LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Développement du postulat « Pour la bonne utilisation des armoiries communales »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 20 janvier 2020 et qu'il a été déclaré "recevable", personne ne s'opposant à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,
Camarades,*

Renens qui au fil du temps s'est construite des racines et une identité forte a la chance d'être en possession d'un logo et des armoiries. Ah il est bien loin le temps que l'on appelait les habitants de Renens Lè Poûre Dzin (les pauvres gens).

Un logo qui rappelle que Renens soutient très fortement les artistes, chose qui me réjouit, étant moi-même artiste dans l'âme, un peu bohème et surtout très fière de ma Commune, mais qui donne un côté récréatif et qui nous rappelle qu'il fait bon vivre à Renens.

Et pour le côté protocolaire des armoiries dont le descriptif est de gueules à deux pals ondés d'argent au chef du même. Le pal étant une pièce verticale et au chef du même étant de haut en bas.

Armoiries refusées en 1921 et approuvées apparemment en 1927 reprenant celles de la seigneurie de Lausanne y ajoutant deux pals ondés représentant la Mèbre et la Chamberonne, nos deux rivières.

Il est important aussi de savoir que ce sont les archives cantonales vaudoises qui les valident obligatoirement. Ils examinent le projet, le dessin et le texte du seul point de vue de sa conformité à des usages héraldiques reconnus dans l'Europe entière et au-delà.

En 2017, suite à une légère confusion, le Conseil communal avait été sollicité pour réétudier le design définitif. Une Commission avait été demandée et avait engendré des frais qui donnaient à penser que l'affaire était sérieuse. Nous avons d'ailleurs proposé d'adopter les armoiries dites « en miroir » des deux cours d'eau représentés sur notre blason.

Suite à l'intervention de Madame Nicole Divorne, il semblerait que le logo et les armoiries sont utilisés selon l'envie du moment et c'est pour cela, qu'à travers ce postulat, je prie la Municipalité de se pencher sur mes propositions suivantes.

Il est évident que cette liste n'est pas exhaustive et que ce sont juste des exemples.

1. *Pour les documents officiels tels que mise à l'enquête, factures, convocation :*

➤ *ARMOIRIES*

2. *Pour les documents "récréatifs", tels que dossier informatif pour les nouveaux habitants, concerts, affiches des manifestations :*

➤ *LOGO*

Dès lors, le présent postulat demande à la Municipalité d'étudier cette proposition et de nous soumettre une proposition de « marche à suivre » clarifiant la situation pour les différents dicastères de notre administration.

Je remercie par avance le Conseil communal de l'accueil qu'il fera à ce postulat.

M. le Président ouvre la discussion.

○ **M. Jean-François Clément, Syndic**

Mesdames et Messieurs,

Je pensais vous avoir répondu il y a quelques semaines ; Mme Nicole Divorne nous avait interpellés sur cette question. J'avais mentionné qu'effectivement nous avons la chance d'avoir un blason sur lequel nous avons pu débattre dans le cadre du préavis N° 18-2017 « Blasonnement des armoiries communales ». A cette époque, nous avions dit que, quel que soit le blason retenu, nous veillerions à ne pas jeter la papeterie déjà imprimée et à continuer à utiliser les stocks. Nous avons également eu l'occasion de reparler du logo imaginé dans les années 1990-2000, lorsque Renens vivait une période difficile, pour donner une autre image de Renens, pour montrer sa singularité, sa multiculturalité, son envie de faire différemment. Aujourd'hui nous avons la chance d'avoir un logo et un blason. Nous avons également dit que l'usage d'un blason ou d'un logo est de la compétence de la Municipalité.

Il nous tient à cœur aussi de sortir un peu des sillons, des sentiers battus en présentant des offres d'emploi attractives au plan de la forme et du fond. Nous sommes très heureux de pouvoir utiliser un logo validé par le Conseil communal et/ou un blason validé par le Conseil communal. Dire aussi que dans nos différents services il y a une liberté d'utiliser l'un ou l'autre avec, c'est vrai, une forte identification à ce magnifique logo « Renens – Carrefour d'idées ».

Personnellement, je trouve que votre demande s'apparente à de la cogestion. Que vous décidiez que de recourir à l'un ou l'autre, pour les documents du Conseil communal est de votre compétence et de votre autonomie.

S'agissant de la Municipalité, et là je parle aussi au nom des chefs de service qui portent un certain nombre de responsabilités, qui travaillent énormément tout au long de l'année, qu'ils puissent avoir, dans leur champ de compétences, l'utilisation de l'un ou de l'autre. Je trouve que cela est une manière aussi de respecter un minimum d'autonomie, de compétences auprès des services, qui, je me répète parfois, font beaucoup dans un contexte historique de chantiers, avec aussi beaucoup de projets conséquents.

Il y a tout ce que nous faisons au quotidien. Il y a aussi tout ce que vous nous demandez de faire, et c'est pertinent, dans le domaine de la transition énergétique notamment. De ce fait, si nous pouvions éviter de passer du temps à décider quel logo, quel blason, sur quel document... Je pense qu'il y a aussi une certaine économie qui nous permettrait de nous centrer sur des dossiers plus essentiels. Raison pour laquelle, j'avoue une position plutôt restrictive sur cette demande.

Par contre que pour le Conseil communal, en accord avec M. le Président, Mme la Secrétaire et le Bureau, vous choisissiez le logo ou le blason, cela fait partie de votre champ de compétences. De nous dire ce que nous devons mettre dans nos envois me paraît plus de la compétence de la Municipalité. Voilà pour ma prise de position que je laisse bien évidemment ouverte à la discussion.

○ **M. Richard Neal, PSR**

Monsieur le Président,

Je ne viens pas pour prendre position sur ce postulat, mais pour apporter une rectification. Les deux rivières représentent la Mèbre et la Broye et non la Chamberonne, qui ne coule pas sur notre territoire.

- **M. Philippe Anhorn, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe Les Verts considère effectivement que cette proposition, quand bien même elle touche aussi ma sensibilité un peu bohème et un peu artiste et abonnée au passé simple, présente relativement peu d'intérêt pour les raisons exposées par M. le Syndic et que tout l'argent qui devrait ou qui pourrait être mis en adéquation « logo/armoiries » pourrait, peut-être, plus profitablement être investi dans des mesures, par exemple, en faveur du climat. Merci.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Juste pour répondre à M. Richard Neal. Quand on a envie de faire des leçons il faut être juste. Ce n'est pas la Mèbre et la Broye, mais la Mèbre et le Ruisseau de Broye qui coulent.

Peut-être est-ce à voir avec les futures élections..., je ne sais pas.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Le renvoi à une Commission n'ayant pas été demandé, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LE CONSEIL COMMUNAL REFUSE LA PRISE EN CONSIDERATION DE CE POSTULAT ET DECIDE DE SON CLASSEMENT

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Dépôt d'un postulat « Pour une organisation d'une fête de la nature à Renens »

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je vous annonce que je dépose le titre de mon postulat suivant « Pour une organisation d'une fête de la nature à Renens ».

Ce postulat fait suite à une réflexion que j'ai menée par rapport à une intervention que j'avais faite ici sur une personne qui désirait ouvrir son jardin à la population pendant une certaine période.

Ce postulat sera développé lors de la prochaine séance du Conseil communal. Merci pour votre attention.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Dépôt d'un postulat intitulé « 1 arbre + 1 banc = Bonheur urbain² »

Mesdames, Messieurs,

Je souhaiterais déposer un postulat dont le titre est « 1 arbre + 1 banc = Bonheur urbain² ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

13. Questions, propositions individuelles et divers

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Intervention relative aux contenus des ordres du jour des séances du Conseil communal

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,*

Nous en avons souvent parlé, mais entre nous les Conseillers communaux.

Dans notre groupe la Fourmi rouge, nous nous étonnons que parfois l'ordre du jour est très fourni et parfois il est plutôt maigre.

En conclusion, nous demandons à la Municipalité de nous préparer des ordres du jour plus équilibrés.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

L'occasion pour moi de vous dire que les mois à venir vont être chargés, dans le sens où il y a un énorme travail de préparation qui se fait.

Souvent les préavis se font en partenariat, soit avec le Canton, un propriétaire ou un indépendant. Autant que faire se peut nous rêvons, nous aussi, d'un équilibre dans la charge de travail. Malheureusement ce n'est pas toujours le cas, et ceci n'est pas le seul fait de notre responsabilité ; nous travaillons aussi avec des communes voisines.

De ce fait, je vous informe d'ores et déjà que nous aurons quelques séances du Conseil communal très chargées sur des objets d'importance que nous attendons, qui maintenant sont élaborés. Jusqu'à la fin de l'année, je ne peux pas vous dire que cela sera équilibré, par contre je peux vous garantir que cela sera chargé.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

A propos de l'intervention de Mme Verena Berseth, ce n'est pas que nous regrettons que les séances du Conseil communal soient fournies, mais nous nous disions que certaine fois beaucoup de commissaires sont demandés afin de siéger dans les commissions ad-hoc. Il est évident que cela surcharge passablement les conseillers communaux d'être présents lors de toutes les séances de commissions.

Or, nous nous posons la question quant à savoir si les préavis relatifs aux postulats « Le fléau des mégots de cigarettes ! » et « Trop de sel sur nos routes et nos arbres » n'auraient pas pu être reportés lors d'une séance du Conseil communal plus légère étant donné que la politique pour le sel n'allait pas être modifiée cette année. Là, il nous est demandé deux commissaires pour traiter des sujets qui ne semblent pas urgents. Un report aurait soulagé les autres qui sont conséquents et pour lesquels nous souhaiterions avoir le temps d'y réfléchir et d'être présent dans ces commissions.

Alors voilà, il y a des séances du Conseil communal où il y a peu et certains préavis pourraient être déposés à ce moment. Mais étant donné que nous ne pouvons pas vous donner des leçons ni des ordres, évidemment, vous faites ce que vous voulez.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Monsieur le Président,

Je comprends ce que vient de dire Mme Nicole Haas-Torriani et j'abonde assez dans son sens.

Le problème que nous avons dans notre Conseil c'est que nous voulons, à tout prix, impérativement rapporter au Conseil suivant. Il n'y a aucune obligation, lorsqu'un préavis est déposé, de porter à l'ordre du jour de la séance suivante le rapport de la Commission. Si nous voyons que c'est un préavis qui n'est pas urgent, la Commission peut siéger, le président de la Commission peut prendre son temps pour faire son rapport, nous pouvons aussi être moins dans le stress.

Je peux comprendre que la Municipalité nous dépose les préavis lorsqu'ils sont prêts, mais à nous, membres du Conseil, de ne pas forcément se stresser et devoir impérativement rapporter lors de la séance suivante. C'est une question que nous devons gérer. Nous l'oublions simplement.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Oui, effectivement nous avons à la fois une période de chantiers historiques, nous avons des dossiers extrêmement importants, comme les BHNS, sur lesquels nous travaillons depuis de nombreux mois et qui font l'objet de documents très conséquents à étudier. Il y a aussi un Conseil communal extrêmement dynamique, actif, créatif qui nous amène beaucoup de droits d'initiative auxquels nous devons répondre. Mais c'est vrai, comme l'a dit M. Eugène Roscigno, qu'il est possible de prioriser les préavis nécessitant une réponse rapide.

Notre volonté aussi était de réduire cette liste de préavis relative à des postulats et des motions en suspens, pour lesquels la Commission de gestion, chaque année, nous reprend en nous demandant quand nous allons enfin répondre sur tel ou tel objet.

Donc, nous sommes dans des contraintes multiples, là vous évoquez celles des Conseillers communaux, nous, nous avons aussi des obligations de temporalité. Après vous avez aussi la possibilité de jouer sur les réponses que vous pensez les plus urgentes à donner. S'agissant des BHNS, typiquement, nous ne pouvons pas attendre, puisque, comme vous le savez, c'est un préavis intercommunal, mais il y a d'autres sujets qui peuvent être différés.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Je voulais défendre notre Municipalité, parce qu'il y a quand même un effort qui est fait. Vous voyez que les préavis N° 59-2020 et N° 60-2020 seront traités le même soir, de même que les préavis N° 62-2020 et N° 63-2020. Cela signifie que nous avons cinq préavis, mais trois soirs de commissions, dont une aura lieu au mois de mars. Je pense que globalement l'effort est fait.

Par contre, je remercie déjà la Municipalité de continuer à faire cela, parce que ces fusions de séances pour l'étude de préavis sont vraiment efficaces. Merci.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Question relative à l'UAPE « Château 17 »

Bonsoir,

Je souhaiterais poser une question à la Municipalité suite à des questions qui m'ont été posées en tant que Présidente de l'Association des parents d'élèves.

L'UAPE de Château 17 va ouvrir ses portes en août prochain, ces deux premières années de parascolaires sont attendues impatiemment par les habitants du quartier de Florissant, mais également par ceux d'autres quartiers, donc la question que je voudrais poser aujourd'hui est de savoir quelles sont les écoles qui seront effectivement desservies par cette UAPE ?

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Bonsoir à tous,

Je vous remercie pour votre question, je sais que vous avez eu plusieurs échanges avec mon service à ce sujet cette semaine.

Il vous a été dit que, de manière générale, une UAPE est attribuée à un établissement pour des raisons simplement de trajet, puisque les enfants qui sont en UAPE en 1P et 2P ne peuvent pas faire les trajets seuls, de ce fait les enfants qui seront à l'UAPE du Tournesol seront attribuer à l'établissement de Florissant. Il y aura peut-être des demandes d'exceptions sur lesquelles nous nous pencherons et bien évidemment que nous répondrons aux situations individuelles.

Cette semaine il y a eu deux soirées afin que les parents puissent inscrire leur(s) enfant(s) en 1P et à cette occasion, le Service était représenté afin de donner toutes les explications nécessaires aux parents et répondre aux questions. Le travail d'enclassement est maintenant en train de se faire entre le Service de l'Enfance et les directions des écoles afin de faire en sorte que tous les enfants puissent être enclassés à la fois dans leur quartier, à la fois en adéquation avec la garde organisée et de manière générale les choses se font plutôt bien.

o Mme Frédérique Beauvois, PSR

J'ai reçu une réponse de votre Service cet après-midi et les choses se font plutôt bien, mais pas pour les parents. Mon problème c'est que lors de la séance de Commission relative au préavis « N° 26-2018 – Château 17 - Une demande de crédit pour la rénovation du bâtiment de l'avenue du Château 17, la construction d'un nouveau bâtiment pour la garderie et UAPE "Le Tournesol" et le Jardin d'enfants de Florissant - Une demande pour la création progressive de 51 places d'accueil de la petite enfance à la garderie "Le Tournesol" » il a été dit, et c'est dans le procès-verbal, que l'UAPE de Château 17 serait ouverte à 30% pour les enfants de Florissant et le reste pour La Croisée et le 24-Janvier. Ce que j'aurai voulu savoir c'est quels sont les nouveaux paramètres qui sont apparus pour que les choses changent. Parce que cela paraissait un bon compromis que cette UAPE puisse servir à un maximum de parents qui en ont besoin et de collèges différents. Si quelque chose a été dit lors de cette Commission lorsque nous avons voté le principe de cette UAPE pourquoi est-ce que les choses ont changé maintenant ?

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Il est vrai que la Commission a eu lieu avant que nous ayons pu discuter de l'enclassement, il est en général assez évident qu'au moment de l'enclassement il y a des choses qui changent. Donc, s'il y a des paramètres qui ont changé c'est plutôt de ce type. C'est-à-dire que l'enclassement est en train de se faire maintenant et nous sommes en train d'organiser les choses de la meilleure manière qui soit. Ce n'est pas qu'il y ait une volonté de faire les choses autrement que celles qui avaient été annoncées. C'est seulement, qu'en ce moment, le service de l'Enfance est en train d'organiser l'enclassement des enfants qui vont aller en 1P de la manière la plus adéquate en fonction de l'âge des enfants, de là où ils iront en UAPE du trajet qu'ils devront faire, du personnel à disposition et des places disponibles en fonction de la liste d'attente.

○ **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Je ne vais pas continuer plus longtemps, mais j'aimerais attirer l'attention sur ces parents qui espéraient pouvoir ramener leur enfant dans leur quartier pour enfin leur permettre de ne pas à avoir à prendre la voiture pour aller du quartier Florissant au 24-Janvier au collège du Censuy, et ainsi leur donner une petite autonomie pour aller à l'école et pouvoir retourner avec les camarades du quartier qui eux n'ont pas besoin de garde. Pour les parents qui pensaient, suite à ce qui avait été dit en séance de Commission, qu'ils pouvaient enfin pouvoir mettre leur enfant, le petit frère ou la petite sœur, c'est un énorme problème.

Donc ce que j'aimerais demander c'est d'être sensible au fait que, peut-être, la possibilité de mettre sur pieds deux trajets, un pour Florissant et un pour 24-Janvier/Croisée pourraient aider nombre de parents dans leur organisation quotidienne ; cela est inestimable.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Je pense que tout est fait pour satisfaire au mieux les demandes des parents en fonction de leur lieu d'habitation, en fonction des places qu'il y a à disposition et en fonction de la distance à parcourir. Je suis absolument persuadée de cela.

Maintenant, je ne peux bien évidemment pas dire qu'il n'y a pas de situations limites et qu'il n'y a pas des parents insatisfaits. Je ne mets pas du tout en doute ce que vous êtes en train de dire, toutefois le Service est en train de faire le nécessaire pour essayer de faire au mieux.

Mettre deux personnes pour les trajets, cela n'est pour l'instant pas possible. Nous ne pouvons mettre qu'une personne pour organiser les trajets, pour faire l'accompagnement des enfants de manière à ce qu'ils soient accompagnés sur le chemin de l'école. Nous ne pouvons pas, comme cela, tout d'un coup décider d'en mettre deux, c'est bien pour cela que nous attribuons en général les UAPE à un seul établissement pour permettre à une personne de faire l'accompagnement des enfants ; les autres membres de l'équipe ont autres choses à faire pendant ce temps-là ; c'est une organisation extrêmement fine et compliquée, mais que nous faisons au mieux.

Bien évidemment, s'il y a des parents pour qui la situation est très problématique ils savent qu'ils peuvent nous contacter et que nous nous pencherons de toute façon sur les demandes individuelles.

● **M. Richard Neal, PSR**

Question : Quelles sont les retombées des JOJ sur la Commune de Renens ?

Monsieur le Président,

Une question que je relaie de la part de plusieurs habitants, notamment du quartier de Florissant, qui aimeraient connaître quelles ont été les retombées positives ou négatives des Jeux Olympiques de la Jeunesse sur la Commune ?

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je peux vous répondre à titre de Syndic et de fan inconditionnel de ces JOJ.

Effectivement, ce sont les Jeux Olympiques de Lausanne, mais bien évidemment que nous y étions associés, tout comme la ville de Prilly, notamment parce que nous avons offert l'écrin qui a servi à la cérémonie des Jeux qui a démontré, en termes de structure, sa pertinence et de ce qui est possible de faire.

Je crois que les retours des collectivités qui ont pu y assister étaient toutes positifs. Il y a eu un très grand nombre de compétitions qui ont été organisées, notamment avec des partenaires tels que les T1 qui ont démontré qu'il était possible de « transporter » autant de personnes avec des transports publics « mobilité douce » à des prix totalement opérationnels ; CHF 10.- pour un enfant pour la journée et CHF 20.- pour les adultes n'ayant pas le 1/2 tarif.

J'ai croisé en venant aux manifestations et/ou en partant un très grand nombre de jeunes, d'adolescents et d'enfants qui ressortaient avec la « banane » sur le visage, ils avaient pu aller voir une compétition, ils ont pu découvrir de nouveaux sports, des sports pratiqués de manière nouvelle en mixant les équipes. A mentionner qu'il y avait autant d'athlètes femmes que d'athlètes hommes.

C'est un bilan magnifique, très clairement pour la population, pour la jeunesse, pour nous et dans les premiers bilans qui ont été faits avant une étude plus scientifique, dirais-je, nous sommes extrêmement satisfaits de ce qui a été fait et puis les retombées sont que cela a permis de faire parler d'une région en termes extrêmement prometteur et positif.

Voilà ce que j'avais à dire et comme je sais que nous prenons des fois trop de temps, je vais m'arrêter là.

- **Mme Laurence Plattner, Les Verts**

Question relative à la récupération des habits sur la rue de l'Avenir

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les membres de la Municipalité,
Chers Collègues,*

J'ai une question concernant la récupération des habits. Je passe tous les jours par la rue de l'Avenir où il y a un container de la maison Textura qui déborde, et quasi toutes les semaines c'est un dépotoir, les gens viennent déposer tout et n'importe quoi devant ce container ; nous y trouvons des déchets, des jouets, etc... Cela me choque parce que c'est un manque total de respect au niveau de ceux qui s'occupent du ramassage et comme il est placé dans les locaux de l'Entraide familiale, où est donc le respect ?

Ma question est : est-ce que la Municipalité est-elle au courant et peut-elle faire quelque chose ?

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

J'annonce mes intérêts, je suis la Présidente de l'Entraide familiale de Renens.

Je vous remercie pour votre question, c'est vrai que c'est un problème. Nous avons mis ce container Textura justement pour éviter d'avoir des poubelles devant la porte du vestiaire et devant la porte du bureau. Ces sacs étaient sur le trottoir et avant de rentrer, afin de travailler, nous devons chaque fois nettoyer et c'est pour cela que nous avons mis ce container.

Vous avez pu remarquer aussi que depuis quelques jours tout est propre et je remercie M. le Syndic ainsi que Mme Patricia Zurcher Maquignaz qui ont donné l'ordre de venir nettoyer. Nonobstant, je souhaiterais faire un appel à la population : l'Entraide familiale n'est pas la nouvelle déchetterie de Renens.

- **Mme Geneviève Bonzon, UDC**

Question relative au JOJ en termes de visibilité sur la Commune de Renens

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

Je reviens sur les Jeux Olympiques de la Jeunesse et rejoins M. le Syndic. En effet, c'était vraiment une belle fête et c'était vraiment bien d'y participer.

Je trouve toutefois un peu dommage que la Ville de Renens n'ait pas mis quelques effigies de Yodli ainsi que quelques drapeaux comme cela s'est fait par exemple à Crissier ou à Chavannes.

Peut-être que cela m'a échappé et que je ne les ai pas vus...

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Vous avez raison. Toutefois, lorsque nous nous sommes annoncés pour les drapeaux et les effigies de Yodli, les organisateurs nous ont informés qu'ils étaient en rupture de stock.

Nous en avons bien évidemment mis sur le territoire de la Commune, mais lorsque nous avons voulu en faire plus, il nous a été répondu que c'était trop tard. Nous avons donc joué la solidarité, nous n'avons pas insisté.

- **Mme Martha Bejarano, Fourmi rouge**

Question relative à la politique du logement sur la Commune de Renens

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Comme nous le savons, le 9 février la population sera appelée à se prononcer sur l'initiative populaire du 18 octobre 2016 « Davantage de logements ». Je sais qu'il y a quatre syndicats en Suisse romande qui ont clairement exprimé leur soutien à cette initiative, dont M. le Syndic de Lausanne. Je ne demande pas la position de notre Syndic, mais pose une question.

Nous avons plusieurs nouvelles constructions à Renens, telle la construction de près de 300 logements dans le Parc du Simplon. A Lausanne, en tout cas par rapport à la crise du logement qui sévit toujours même s'il y a de nouvelles constructions, la Ville essaye de faire 1/3 de logements libres, 1/3 de logements à loyer contrôlé ou abordable et 1/3 de logements subventionnés. Qu'en est-il sur la Commune de Renens ? Quelle est notre position par rapport à cette question et comment favoriser l'accès au logement pour les différentes classes sociales ? Merci.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Une réponse à plusieurs voix. Effectivement, ma position est claire, je suis pour l'initiative. Mais en fait ils ont interrogé les quatre syndicats des villes principales de Suisse romande. Personnellement, j'ai aussi fait campagne pour cette initiative.

S'agissant de notre politique du logement et pour le quartier du Simplon et à Malley, où un certain nombre de logements vont être construits, je vais passer la parole à M. Didier Divorne et Mme Tinetta Maystre ; vous aurez ainsi un tableau exhaustif. J'ajouterai également que bien évidemment nous soutenons très forts les coopératives d'habitation

renanaises que sont la SCHR et SI Pierrette SA qui construisent des logements très abordables pour le bénéfice de la population, et qui continueront à le faire.

Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal

Mesdames et Messieurs,

A chaque fois qu'il y a des réfections d'appartements ou d'immeubles, l'Office du logement intervient avec le Canton pour examiner la nature des travaux et répondre aux demandes de nouveaux loyers qui sont formulées par les propriétaires ou les gérances ; très souvent le Canton statue pour des loyers qui sont bien inférieurs à ceux initialement demandés. Ces décisions sont prises après avoir étudié les plus-values apportées lors de travaux, et cela est aussi une façon de réguler les loyers.

Malheureusement ce n'est que dans les cas de travaux. Or, il y a beaucoup d'appartements qui sont transférés de locataire à locataire sans qu'il y ait de travaux, donc là les augmentations ont lieu, et si le ou la locataire ne demande pas une baisse du loyer, via la commission de conciliation de la Préfecture, il n'y a rien qui se passe et le loyer est considéré comme OK.

Au niveau des logements subventionnés, là nous avons bien évidemment une vision à long terme. Il faut savoir que des logements subventionnés le sont pour un certain moment puis ils ne le sont plus, donc nous avons aussi une perspective notamment sur Malley, cela vous sera expliqué par Mme Tinetta Maystre.

A ma connaissance, dans le plan de quartier et dans ce que nous avons fait pour les CFF dans le Parc du Simplon « Les Entrepôts », là il n'y a pas de logements subventionnés, cela ne sera, sauf erreur, que du marché libre.

Nous avons donc une vision à long terme sur les logements subventionnés avec une montée progressive en puissance de façon à, non seulement maintenir, mais à augmenter le pourcentage que nous avons de logements subventionnés par rapport à l'entier du parc immobilier ; cela fait partie du programme de législature. Mais c'est vrai que les logements à loyer abordable sont peut-être la clef du succès parce qu'eux le sont en permanence et pas seulement sur une période comme le sont les logements subventionnés.

Je passe maintenant la parole à Mme Tinetta Maystre.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Il faut savoir que la politique de Lausanne peut se faire parce que la ville construit sur des terrains, dont la ville est propriétaire. Nous ne sommes malheureusement pas propriétaires du site des Entrepôts et à l'époque où le quartier avait été établi, nous n'avions pas d'outils pour introduire des demandes de mixité de types de logement. C'est donc un marché libre, nous espérons évidemment que le marché soit respectueux des possibilités des Renanais quant aux loyers à financer.

S'agissant de Malley, justement là, dans l'intervalle, nous avons quelques outils et dans les conventions qui ont accompagnées les plans de quartier il y avait une demande de mixité où le propriétaire, en l'occurrence CFF, et de l'autre côté, du côté de Gazomètre, il y a une demande de pouvoir avoir une mixité : des PPE, des logements libres parce que cela fait partie du droit des propriétaires et aussi des loyers abordables pour pouvoir accueillir des familles ou des personnes qui sont dans des situations plus précaires, ce ne sont pas toujours des familles, des fois ce sont aussi des personnes seules.

Donc, du côté de Malley, nous avons pu introduire cela par le biais d'une convention, mais pas au Parc du Simplon. Merci.

- **M. Mohamed Jribi, PSR**

- Intervention relative à l'ancien bus des écoliers renanais

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

Toutes les Renanaïses et tous les Renanais se souviennent sûrement de notre célèbre bus scolaire bleu qui a servi nos élèves dans leurs trajets scolaires durant plus de 10 ans.

Ce cerf-volant bleu a maintenant volé pour atterrir dans un centre pour enfants ayant des besoins spéciaux dans une petite ville en Tunisie pour une deuxième vie.

Ce projet humanitaire a été suivi par l'association CTS « Communauté Tunisienne en Suisse » et qui se résume dans l'envoi de ce bus bleu rempli de quelques ordinateurs, de jouets, de jeux, de fournitures scolaires, d'habits de seconde main, de fauteuils roulants et autres.

Je viens de rentrer de Tunisie, voyage durant lequel les clefs du bus ont été remises à la direction du centre. Nous avons équipé une salle avec des ordinateurs, équipé les salles et les ateliers du centre avec des outils éducatifs et distribué à la totalité des enfants des cadeaux transmis par les écoliers de Renens.

Pour tout cela, plus de 90 enfants en situation de handicap qui ont été bénéficiaires, leur famille et le personnel du centre « Amal » remercient chaleureusement notre cher Syndic, M. Jean-François Clément, et son équipe pour leur engagement, l'encouragement et le grand soutien. Sont également remerciés M. Aso Piroti, Directeur de l'établissement secondaire de Renens, et toutes les équipes des écoles primaires pour les fournitures scolaires offertes. Sans oublier, le garage de l'Etoile, la commune de Lausanne, le parti socialiste, la Cohésion sociale, l'EPFL, l'UNIL, les Renanaïses et Renanais qui ont participé avec des dons de toutes sortes et surtout nos chers écoliers qui suite à l'appel de M. Aso Piroti, ont apportés des dictionnaires, des casquettes, des t-shirts... Tout cela a été transmis à leurs collègues en Tunisie.

Merci Renens, merci à tout monde. Les dattes que vous avez certainement goûtées vous sont offertes par le centre « Amal ».

M. le Président remercie toutes et tous pour le temps accordé à la Commune et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 5 mars 2020 à 20h00.**

Le Président prononce la clôture de la séance à 21h19.

Le Président

La Secrétaire

Vito Vita

Yvette Charlet

Desserte fine de la commune de Renens

Présentation au conseil communal – 30 janvier 2020
 Mathieu Cazorla – Développement de l'offre



Plan de la présentation

1. Objectif et enjeux
2. Analyse territoriale
3. Génération de variantes de dessertes
4. Evaluation des variantes
5. Conclusion

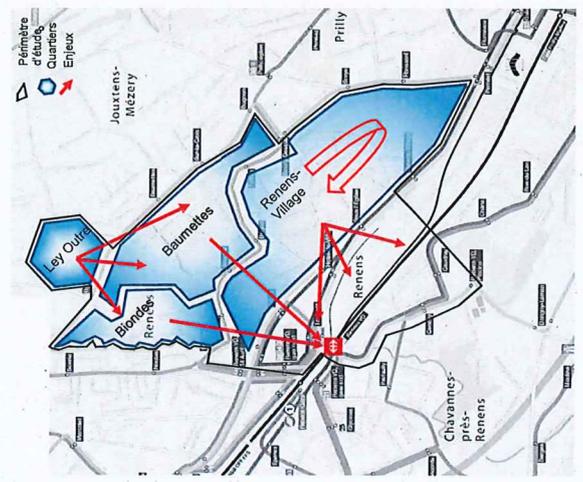
1. Objectif et enjeux

Objectif du mandat d'étude

Etudier des solutions de desserte en TP permettant de répondre aux besoins en déplacements des habitants et employés des quartiers

Enjeux identifiés

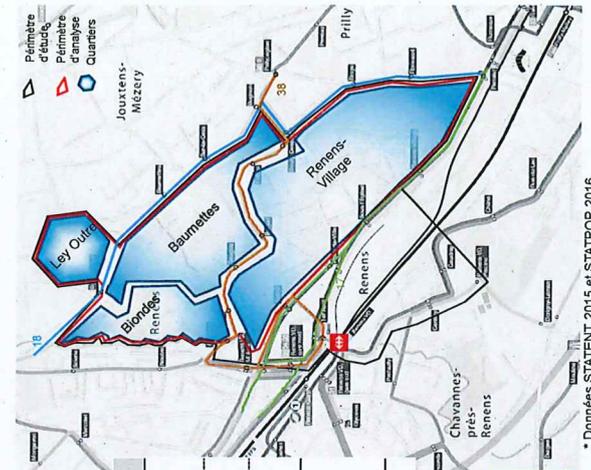
- Liaisons Nord – Sud
- Renens Village : desserte fine vers les commerces et services communaux
- Baumettes et Biondes : rabattement direct en gare de Renens
- Ley Outre : liaisons vers le quartier en développement



2. Analyse territoriale: urbanisation

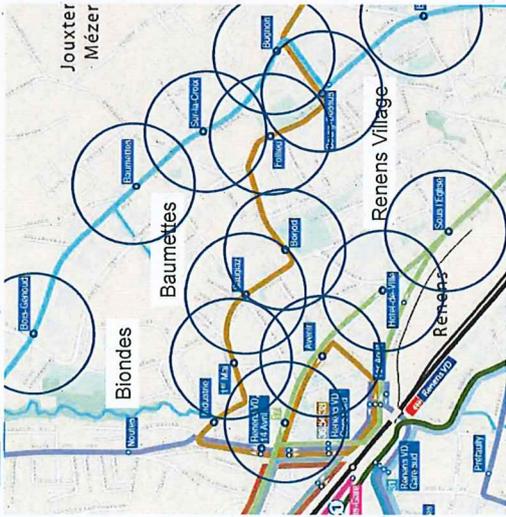
Quartier	Hab.	Empl.	Typologie
Baumettes	1'000	3'500	Résidentiel faible densité et zone d'activité
Biondes	900	600	Habitat, densité moyenne
Renens Village	6'700	900	Tissus villageois
Renens	8'600	5'000	
Ley Outre	1'600	800	Sur la commune de Crissier, moyenne densité et mixité
Total	10'300	5'800	

Un périmètre avec plus de 16'000 H+E, avec des zones mixtes et monofonctionnelles, une majorité d'habitant (65%)



* Données STATENT 2015 et STATPOP 2016

tl 2. Analyse territoriale – desserte en TP



Desserte	Cadence HP	Freq. 2019	Vision 2022 (Intentions)
L17 – L19 (Croix-Péage – Georgette et Renens – Chauderon)	5'	6,6M voy. +0%/an	Tram T1 (€ 7,5)
L18 (Flon – Timonet)	10'	3,45M voy. +2-3%/an	Passage
L38 (Renens Gare nord – Prilly-Eglise)	20'	0,38M voy. +4%/an	Passage 15'

Un secteur bien desservi par les TP autour des axes principaux mais :

- Une couverture territoriale non complète à l'intérieur des quartiers
- Des liaisons avec le centre-ville et la gare parfois complexes

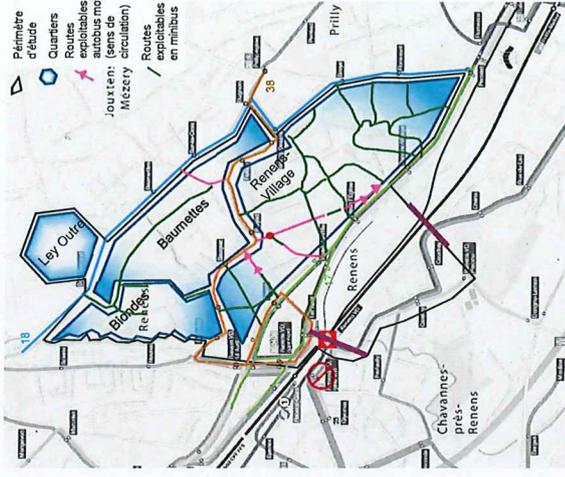
tl 2. Analyse territoriale: réseau routier

Seul le réseau viaire ceinturant les quartiers est praticable en bus (réseau principal et des distribution).

Ces axes sont desservis par les L17-18-19 et 38.

Dans les cœurs de quartier le réseau routier et la topographie sont contraints.

Seule une exploitation en minibus est envisageable dans ces secteurs.



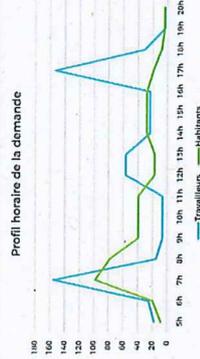
tl 2. Analyse territoriale : Enquête

Enquête habitants

- 4'687 ménages sondés par questionnaire, soit 8'600 habitants environ
- Collecte de 300 questionnaires auprès des habitants
- Taux de réponse assez bas (env. 6%)

Enquête entreprises

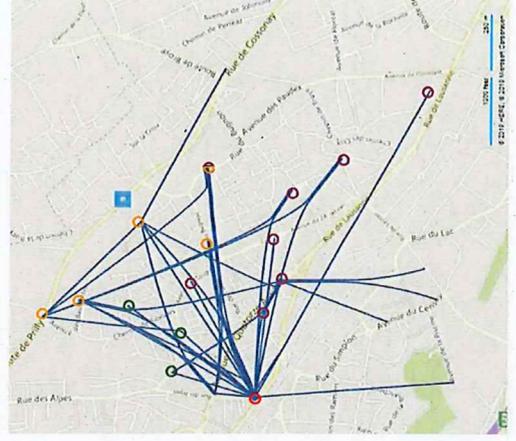
- 4 entreprises sondées par questionnaire
- Fondation Les Baumettes ●
- CACIB ●
- UBS ●
- Siemens ●
- Env. 300 questionnaires en retour, représentant près de 9% des emplois du secteur des Baumettes



- 80% des mouvements sont effectués durant une période de pointe
- Les déplacements sont générés en grande partie dans la partie village et le quartier des Baumettes en lien avec la Gare de Renens

La demande potentielle générée par les quartiers a été estimée entre 200 et 400 requêtes / jour

tl 2. Analyse territoriale : quantification de la demande



tl 3. Variantes analysées

Ligne régulière		Transport à la demande	
FIL DE L'EAU	NOUVELLE LIGNE	TAXIBUS	Dynamique
Développements planifiés	Une ou deux lignes dédiées	Nouvelle zone	Nouveau concept

tl 4. Evaluation des variantes

Ligne régulière		Transport à la demande	
FIL DE L'EAU	NOUVELLE LIGNE	TAXIBUS	Dynamique
Développements planifiés	Une ou deux lignes dédiées	Nouvelle zone	Nouveau concept

- Ne répond pas ou partiellement au besoin
 - Temps de parcours des lignes très importants
 - Des tracés en boucle peu lisibles ou en double avec L38
 - Solutions pas ou peu attractives
- Variantes non recommandées

tl 4. Evaluation des variantes

Ligne régulière		Transport à la demande	
FIL DE L'EAU	NOUVELLE LIGNE	TAXIBUS	Dynamique
Développements planifiés	Une ou deux lignes dédiées	Nouvelle zone	Nouveau concept

- Répond aux enjeux de desserte du périmètre
 - Flexibilité du taxi et réservation 15' à l'avance
 - Coût non maîtrisé, pas d'économie d'échelle
 - Accessibilité PMR non garantie
 - Optimisation du système non maîtrisée
- Une solution Taxibus n'est pas recommandée

tl 4. Evaluation des variantes: transport à la demande dynamique

ALGORITHMES POUR OPTIMISER VOTRE FLOTTE DE VEHICULES

APPLICATIONS SIMPLES POUR VOUS ET VOS USAGERS

tl 4. Evaluation des variantes: transport à la demande dynamique



Padam

Pré-étude menée avec PADAM
Transport à la demande avec arrêts déterminés dans une zone donnée (déplacement libre entre arrêts)
Réservation de la course à l'avance ou en instantané (>90% des requêtes satisfaites dans un délai de 15')



tl 4. Evaluation des variantes: transport à la demande dynamique



Padam

- Répond aux enjeux de desserte du périmètre
 - Flexibilité du transport à la demande
 - Réservation en temps réel via une application ou une centrale téléphonique / attente 10' max
 - Optimisation des ressources
 - Accessibilité niveau transport public
 - Orientée client, avec applications dédiées
 - Réflexion plus large de développement du transport à la demande dans l'agglomération
 - Opportunité de tester le système quelques mois avant son déploiement plus large
- Une solution de transport à la demande dynamique est la plus adaptée à la desserte de ce secteur



tl 5. Conclusion



Padam

- La solution de transport à la demande innovant est celle qui permet de maîtriser les coûts en répondant le plus justement à la demande.
- En cours aux tl :
 - Approfondissement des réflexions avec un projet de développement «test» de ce système (en cours)
 - Mise en service du test de cette solution sur le périmètre prédéfini (durée et période à définir)
- La mise en place d'une telle desserte permettrait de tester le système pour un éventuel développement plus large sur l'agglomération lausannoise

tl



Padam

Merci pour votre attention

